

**Modifié au 01/09/11**

L'ACCUEIL DE LOISIRS  
VILLE D'ANNET SUR MARNE  
3-11 ans

Lieux :  
**ALSH : 3 avenue Victor Vasarely**  
**APS : 3 avenue Victor Vasarely et 38 Rue Paul Valentin.**  
Directrice : Aurélie Stienon

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) accueille les enfants dès leur première année de scolarisation, avant et après l'école, les mercredis et durant les congés scolaires.

Il est géré en délégation de service public de la commune d'Annet sur Marne par l'UFCV Ile de France, l'UFCV est une association nationale de Jeunesse et d'éducation populaire fondée en 1907.



© pixland

## Accueil

**Centre de loisirs (mercredis et vacances).** Pour tous les enfants.

Les enfants peuvent être pris en charge de 7h30 à 18h30, le cœur de la journée se situant de 8h30 à 16h30.

Inscriptions : à l'accueil de loisirs pendant les heures d'ouverture.

**Accueil périscolaire (avant et après l'école).** Pour les enfants de l'école Vasarely.

Prise en charge des enfants de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.

*Documents à fournir : fiche d'inscription, bulletin mensuel de pré-inscription pour le centre de loisirs, fiche sanitaire de liaison, justificatif de domicile, documents pour établissement du quotient familial (feuilles d'imposition des membres du foyer).*

## Un lieu de loisirs éducatif

Un projet éducatif produit par l'UFCV et un projet pédagogique émanant de l'équipe pédagogique sont mis en place par l'équipe pédagogique sous l'égide d'une directrice. Des activités diversifiées et adaptées aux besoins des enfants sont proposées dans une optique éducative. Les enfants sont encadrés par des animateurs qualifiés selon la réglementation d'Etat de la Jeunesse et des Sports.

**FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE  
LOISIRS  
VILLE D'ANNET SUR MARNE**

**Année 2011**

- **CONDITIONS D'ACCUEIL**
- **HORAIRES ET PERIODES D'OUVERTURE**
- **MODALITES D'INSCRIPTION / DOCUMENTS A FOURNIR**
- **INFORMATION ET COMMUNICATION**
- **TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT**

## • CONDITIONS D'ACCUEIL

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) accueille les enfants dès leur première année de scolarisation, avant et après l'école, les mercredis et durant les congés scolaires.

Le centre est ouvert en priorité aux enfants de la ville d'Annet sur marne, de Villevaudé, de Le Pin et aux enfants scolarisés sur la commune. Par ailleurs, et dans la limite des places disponibles, le centre est ouvert aux enfants extérieurs aux communes citées ci-dessus.

## • HORAIRES ET PERIODES D'OUVERTURE

PERIODES D'OUVERTURE	ACCUEILS PERISCOLAIRES Périodes scolaires		CENTRE DE LOISIRS Les mercredis et vacances scolaires*		
	Matin	Soir	Journée	½ Journée	
Horaires	7h30 à 8h30	16h30 à 18h30	7h30 à 18h30	7h30 à 12h30	12h30 à 18h30

\* Toussaint, Noël, février, Pâques, Juillet, Août

## • MODALITES D'INSCRIPTION / DOCUMENTS A FOURNIR

### → Les fiches de renseignements (fiche sanitaire + fiche d'inscription)

A retirer à l'accueil de l'ALSH aux horaires d'ouverture.

Documents obligatoires, ces fiches sont à remettre avant le premier jour de présence de l'enfant sur la structure, dûment remplies et signées. Elles doivent être renouvelées chaque année.

Vous apporterez à celles-ci toute modification intervenant au cours de l'année (ex : changement de téléphone, adresse, vaccination...). Les autorisations de départ avec un tiers doivent impérativement être signalées par écrit, sur la fiche d'inscription ou sur papier libre et remises à l'équipe d'animation.

### → Les bulletins de préinscription mensuels (pour les mercredis et vacances scolaires)

A retirer à l'accueil de l'ALSH aux horaires d'ouverture ou à télécharger sur [www.annetsurmarne.com](http://www.annetsurmarne.com) (rubrique services généraux / nos écoles). Ils sont à remplir pour chaque mois et chaque période de vacances scolaires et sont à remettre *obligatoirement* à l'équipe d'animation *au plus tard le mercredi précédent la venue de l'enfant*. Ils permettent d'élaborer le planning d'activités, de mobiliser un encadrement compétent et qualifié ainsi que de commander les repas auprès du restaurant scolaire.

Il peut toujours être possible d'inscrire son enfant le jour même dans la mesure du respect du taux d'encadrement réglementaire imposé par notre ministère de tutelle, le ministère de la Jeunesse et des sports.

### → Un justificatif de domicile (une quittance de loyer / EDF-GDF / opérateur téléphonique)

### → Calcul du tarif applicable

Les dossiers d'inscription doivent impérativement être accompagnés **des avis d'imposition 2010** du foyer de l'enfant pour le calcul du tarif applicable. **Les familles dont les dossiers seront incomplets se verront appliquer le tarif maximum.**

### → Les absences

La prestation peut être annulée au plus tard 48 heures **par écrit** avant l'absence ou sur présentation d'un certificat médical dans les 48 heures. Dans tout autre cas, la prestation sera facturée.

## • INFORMATION ET COMMUNICATION

L'espace accueil du centre est aménagé pour que les parents aient accès à toutes les informations utiles (présentoirs, panneau d'affichage...).

Dans le cadre des animations du centre vos enfants peuvent être filmés ou photographiés. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez le signaler lors de l'inscription.

Le centre s'engage à ne pas utiliser les films ou les photos à des fins commerciales.

Le centre de loisirs met à disposition le projet éducatif de l'Ufcv ainsi que le projet pédagogique de l'équipe d'animation. Ils constituent le cadre de notre action.

## TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

\*Mode calcul des ressources mensuelles

Salaires imposables des parents : 12

Nombre de parts fiscales

### Tarifs du centre de loisirs

	Ressources mensuelles *	½ journée mercredi Hors repas	Journée 1 enfant	Journée 2 <sup>ème</sup> enfant présent	Repas	Accueil matin 7h30-8h30	Accueil soir 16h30- 18h30
Tranche 1	Inférieur ou égal à 1067 €	4,13 €	8,25 €	6,49 €	inclus	1,05 €	1,98€
Tranche 2	De 1068 € à 1295 €	4,59 €	9,18 €	7,65 €	4,10 €	1,07 €	2,09 €
Tranche 3	De 1296 € à 1523 €	5,10 €	10,20 €	8,16 €	4,10 €	1,07 €	2,09 €
Tranche 4	De 1524 € à 1904 €	5,61 €	11,22 €	8,67 €	4,10 €	1,28 €	2,55 €
Tranche 5	De 1905 € à 2285 €	6,12 €	12,24 €	9,18 €	4,10 €	1,28 €	2,55 €
Tranche 6	De 2286 € à 2667 €	6,63 €	13,26 €	9,69 €	4,10 €	1,53 €	2,70 €
Tranche 7	De 2668 € à 3048 €	7,14 €	14,28 €	10,20 €	4,10 €	1,53 €	2,70 €
Tranche 8	De 3049 € à 3350 €	7,65 €	15,30 €	10,71 €	4,10 €	1,84 €	2,86 €
Tranche 9	Supérieur ou égal à 3351 €	8,16 €	16,32 €	11,10 €	4,10 €	1,84 €	2,86 €
<b>Tarif extérieur (hors résidents d'Annet, Villevaudé et Le Pin)</b>		+6,60 € à chaque tranche tarifaire / enfant	+13,20 € à chaque tranche tarifaire / enfant	+13,20 € à chaque tranche tarifaire / enfant	5,10 €	2,19 €	3,52 €

### Tarifs des accueils périscolaires

	Ressources mensuelles *	APS matin 7h30 à 8h30	APS soir 16h30 à 18h30	Retour étude 18h à 18h30
Tranche 1	Inférieur ou égal à 1067 €	1,05 €	1,98 €	0,97 €
Tranche 2	De 1068 € à 1295 €	1,07 €	2,09 €	
Tranche 3	De 1296 € à 1523 €	1,07 €	2,09 €	
Tranche 4	De 1524 € à 1904 €	1,28 €	2,55 €	
Tranche 5	De 1905 € à 2285 €	1,28 €	2,55 €	
Tranche 6	De 2286 € à 2667 €	1,53 €	2,70 €	
Tranche 7	De 2668 € à 3048 €	1,53 €	2,70 €	
Tranche 8	De 3049 € à 3350 €	1,84 €	2,86 €	
Tranche 9	Supérieur ou égal à 3351 €	1,84 €	2,86 €	
<b>Tarif extérieur</b>		2,19 €	3,52 €	<b>X</b>

### Modalités de paiement

Les prestations sont facturées aux familles en début de mois, pour le mois précédent.

**Les relevés de frais sont à régler dans les 15 jours.**

En cas de retard de paiement, le montant dû s'ajoute à la facture suivante, et fait l'objet d'une lettre de rappel. Pour tout retard de paiement de plus de 3 mois, l'enfant ne peut provisoirement plus être accepté au Centre, et la famille dispose d'un délai de 15 jours pour régler le solde, sous peine de saisie du dossier par le Tribunal d'instance compétent.

**Pour toute question relative à la facturation n'hésitez pas à vous rapprocher du service facturation à PARIS (ligne directe 01 44 72 14 43 / standard 01 44 72 14 00).**

Bien sûr, l'équipe d'animation se tient à disposition des parents pour tous renseignements, et pour entendre vos suggestions.

Cordialement.  
L'équipe d'animation